



## Personnes concernées

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie.

## Pré requis

Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre. Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'œuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.

Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation	Moyens pédagogiques et techniques	Evaluation des acquis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée (j) : 22,0</li><li>• Effectif : 6 à 12</li><li>• Type : Formation Présentielle</li></ul>	<p>Méthodes expositives et participatives</p> <p>Exposés / discussions, Etudes de cas</p> <p><b>Moyens d'encadrement</b></p> <p>Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif OPPBTP imposé</p> <p><b>Documents stagiaires</b></p> <p>Textes réglementaires relatifs à la Coordination SPS</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Conditions :</b></li></ul> <p>Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Documents sanctionnant la réussite :</b></li></ul> <p>Attestation de compétence de Coordonnateur SPS</p>

## PROGRAMME

### TRONC COMMUN

- **La coordination SPS :**
  - Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,
  - Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
  - Les sources d'information,
  - Les missions du Coordonnateur SPS,
  - Le contrat de coordination.
- **Les outils de la coordination SPS :**
  - Le Plan Général De Coordination,
  - Le Registre Journal,
  - Le Plan Particulier De Sécurité Et De Protection De La Santé,
  - Le Dossier d'interventions Ultérieures sur l'Ouvrage,
- **La prévention des risques professionnels :**
  - L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
  - L'analyse des situations de travail,
  - L'analyse des situations particulières,
  - La visite de chantier et la réunion de chantier.



**MODULE SPECIALISE CONCEPTION** *(selon validation des prérequis)*

- **La coordination en phase conception,**
- **Les documents du coordonnateur :**
  - Le Registre Journal
  - Le Plan Général De Coordination
  - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
  - Les Inspections communes
- **Etude de cas**

**MODULE SPECIALISE REALISATION** *(selon validation des prérequis)*

- **La coordination en phase réalisation,**
- **Les documents du coordonnateur :**
  - Le Registre Journal
  - Le Plan Général De Coordination
  - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
  - Les Inspections communes
  - L'harmonisation des PPSPS
- **Etude de cas**

**MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES**

- **Le C.I.S.S.C.T.**
  - Le règlement
  - Les convocations / Ordre du jour
  - Les Collèges
  - Les procès-verbaux